

# Mensuel des Métallurgistes

N°93 Février 2025

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA  
MÉTALLURGIE CGT



## DOSSIER

**La proposition de loi des GM&S : sauver l'industrie, lutter contre la casse sociale et responsabiliser les donneurs d'ordres**

### ► SATYS

Victoire des salariés de SATYS : une grève exemplaire à Nantes !

### ► RN

L'extrême droite en embuscade !



# Retrouvez tous nos partenaires en ligne



<https://partenaires.ftm-cgt.fr>

**Actualités**

- 4 Histoire**  
1919, les mutineries de la mer Noire
- 5 Europe / International**  
Pas facile de faire du syndicalisme: l'exemple de la « grande démocratie » américaine
- 6-7 Portrait de syndicat et de syndiqué**  
Engagée pour la solidarité : le combat quotidien à Forsee Power

**Dossier**

- 10-14 La proposition de loi des GM&S : sauver l'industrie, lutter contre la casse sociale et responsabiliser les donneurs d'ordres**

**Vie Syndicale**

- 9 SATYS**  
Victoire des salariés de SATYS : une grève exemplaire à Nantes !
- 15 Syndicalisation**  
Grande campagne du 10 au 21 mars

**Politique revendicative**

- 16 Prime d'ancienneté**  
Valeur du point et article 140 sont les deux faces d'une même pièce
- 17 FDB**  
Fonderie de Bretagne : un mois décisif pour sauver l'entreprise et les emplois
- 18 RN**  
L'extrême droite en embuscade !
- 19 Journée d'étude**  
Devoir de vigilance

**Fabrice Lallement***Membre du Comité Exécutif Fédéral*

## Désindustrialisation : une crise sociale et politique majeure

Comment ne pas établir un lien entre les derniers résultats électoraux et la lente destruction de l'industrie française depuis une cinquantaine d'années ? Au-delà des ravages sociaux liés à la destruction des emplois, la désindustrialisation entraîne également des ravages territoriaux avec la désertification de tout le tissu économique et de nos services publics. Alors que les mesures anti-sociales se succèdent sous prétexte d'attirer les investisseurs, les plans sociaux pleuvent actuellement dans notre pays. Les vieilles recettes libérales conduisent finalement toujours aux mêmes effets...

Pourtant, l'industrie est parfaitement rentable et viable économiquement, même au regard des normes comptables capitalistes. Le taux de marge dans la branche se maintient depuis plusieurs décennies à un niveau historiquement élevé (> 30%). Le poison de la survalorisation de la rente actionnariale mondialisée, combinée à la politique économique de l'Union Européenne privilégiant la concurrence et le dumping social aux coopérations entre nos pays, expliquent en grande partie le décrochage funeste de l'activité industrielle française depuis les années 70.

Alors que la CGT a prêché dans le désert pendant trop longtemps, nos revendications pour redresser notre appareil productif sont aujourd'hui plus que jamais de nature à éviter ce qui pourrait devenir un point de rupture aussi bien politique, social, qu'environnemental. C'est pourquoi, en plus de dénoncer le laisser-faire coupable des différents gouvernements français qui se sont succédé, nous nous devons de peser sur les prochaines échéances politiques qui seront cruciales. Soyons convaincus de notre force et du fait que notre syndicalisme est porteur des solutions pour remettre enfin l'économie au service de la société !

**Mensuel des métallurgistes**

Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT  
263 rue de Paris - case 433 - 93514 Montreuil cédex  
Tél. 01.55.82.86.19 - Fax : 01.55.82.86.53  
www.ftm-cgt.fr - communication@ftm-cgt.fr  
Directeur de publication : Frédéric Sanchez  
Impression : Rivet Edition  
Photos © A. Sayad | FTM-CGT

Prix : 1 euro  
Abonnement annuel : 12 euros  
ISSN 0152-3082  
Commission paritaire  
0525 S 06 474



# 1919, les mutineries de la mer Noire

**A**u printemps 1919, des mutineries éclatent à bord de navires de guerre français stationnés en mer Noire. Dépêchés sur place pour combattre la Révolution russe, ils participent aux opérations militaires menées contre les bolcheviques par les puissances alliées. Mais la rudesse des conditions de vie à bord et la lassitude après quatre années de boucherie mondiale vont pousser les marins et les soldats à la révolte. Pourquoi rester mobilisés alors que la guerre est officiellement terminée depuis le 11 novembre 1918 ? Qui plus est contre un peuple qui se libère des chaînes de l'oppression et de l'exploitation ?

## Les marins hissent le drapeau rouge et fraternisent

Le 16 avril 1919, un premier complot est déjoué sur le Prolet, un contre-torpilleur amarré dans le port de Galatz, en Roumanie. L'officier mécanicien André Marty et son camarade Louis Badina, qui avaient projeté de s'emparer du navire pour le livrer aux bolcheviques, sont arrêtés.

Trois jours plus tard, dans la rade de Sébastopol, une partie des équipages du France et du Jean Bart se soulève. Les marins hissent le pavillon rouge, chantent L'Internationale et libèrent les prisonniers disciplinaires. Le 20 avril, une cinquantaine d'entre eux débarquent en ville et défilent, drapeaux rouges en tête. Ils fraternisent et se mêlent à des révolutionnaires russes. Mais une patrouille française, accompagnée de soldats alliés, ouvre le feu sur le cortège. On dénombre une cinquantaine de victimes, dont cinq blessés et un mort parmi les mutins français.

L'émotion suscitée par la fusillade provoque l'extension de la mutinerie, qui s'étend en quelques jours à une douzaine de navires présents sur le littoral de la mer Noire. Le calme ne revient qu'à l'annonce d'un retour prochain en France – qui s'effectue dès la fin du mois d'avril –, et à condition qu'il n'y ait aucune poursuite.

Quelques semaines plus tard, une seconde vague de mutineries éclate dans plusieurs ports et arsenaux français. Mais ces révoltes sont sévèrement réprimées, en dépit des promesses faites aux marins rebelles. Traduits en conseils de guerre, une centaine de mutins sont condamnés à des peines qui vont de six mois à vingt ans de détention.

André Marty et Louis Badina sont les plus lourdement sanctionnés. Revendiquant le caractère politique de leur action et réaffirmant leur solidarité avec tous les soldats et marins révoltés sur le front russe et en mer Noire, ils



échappent de peu à la peine de mort. Ils écopent de vingt ans de travaux forcés, de vingt ans d'interdiction de séjour et de la dégradation militaire.

## La campagne pour l'amnistie des mutins et la libération d'André Marty

La répression des mutins de la mer Noire provoque une vive émotion au sein du mouvement ouvrier. À partir de l'automne 1919, un Comité de défense des marins, animé par des syndicalistes révolutionnaires et des libertaires, mène une intense campagne d'agitation.

Fondé quelques mois plus tard, le jeune Parti communiste fait également sienne la cause des mutins de la mer Noire. En octobre 1921, il présente et fait élire André Marty lors d'une élection municipale partielle à Paris. Bien que l'élection fût invalidée, l'écho et le succès de cette opération conduisent le PCF à multiplier les « candidatures d'amnistie », en faisant élire plusieurs marins emprisonnés sur des listes d'union des partis ouvriers.

La pression populaire permet la libération de la plupart des mutins en juillet 1922. Seul André Marty, dont le prestige ne cesse de s'amplifier, demeure incarcéré. Érigé en symbole du combat pour l'amnistie, il est élu à quarante-deux reprises entre octobre 1921 et juillet 1923. Finalement gracié, il sera accueilli en triomphe dans sa ville natale de Perpignan, au lendemain de sa sortie de prison le 17 juillet 1923.

**Corentin Lahu**, historien et archiviste de la FTM-CGT

Affiche du Comité de défense des marins, 1920 © Collection Alain Gesgon.

# Pas facile de faire du syndicalisme : l'exemple de la « grande démocratie » américaine

Les tactiques antisyndicales sont une menace réelle pour la syndicalisation, dès lors que l'employeur investit de l'argent dans des pratiques sophistiquées visant à faire peur aux travailleurs afin qu'ils rejettent le syndicalisme.

Le droit à la syndicalisation est pourtant un droit fondamental qui permet aux salariés de peser collectivement sur des intérêts communs, comme les salaires et les conditions de travail.

Aux États-Unis, la discrimination syndicale est monnaie courante dans les États du sud, même dans les entreprises qui s'engagent normalement dans la négociation collective et le dialogue social dans le reste du monde.

Il a fallu trois scrutins en dix ans pour que les travailleurs de l'usine Volkswagen de Chattanooga, dans le Tennessee, parviennent à obtenir un vote majoritaire en faveur d'un syndicat. Jusqu'alors, c'était la seule usine Volkswagen au monde sans représentation syndicale. L'une des raisons pour lesquelles les travailleurs ont finalement remporté les élections avec une majorité écrasante est que, cette fois, l'employeur a adopté une position presque neutre et ne s'est pas engagé dans la lutte contre les syndicats.

Les travailleurs de l'usine Mercedes Benz en Alabama devront se prononcer sur leur adhésion à l'UAW, affiliée à IndustriALL. Ce vote est entouré d'attaques contre le syndicat, de désinformation et d'intimidations de la part de l'employeur qui tente d'effrayer les travailleurs pour qu'ils votent contre l'adhésion au syndicat.

## **Manipulation anti-syndicale : l'employeur utilise tous les moyens pour empêcher la syndicalisation chez Mercedes Benz**

Alors que les recruteurs syndicaux n'ont pas accès au lieu de travail avant le vote, l'employeur fait feu de tout bois, engageant à grands frais des cabinets spécialisés dans les tactiques antisyndicales dont la seule compétence est d'effrayer les travailleurs pour qu'ils votent contre le syndicat. Les travailleurs sont tenus d'assister à des réunions obligatoires avec les cadres, qui les encouragent directement à voter non. Ces mesures sont accompagnées d'un site web, de publicités à la radio et d'affichage sur la propriété de Mercedes Benz.

Les travailleurs sont bombardés de mensonges sur le syndicat, dépeignant l'UAW comme corrompu, ayant un programme secret de délocalisation des emplois des États-Unis vers le Mexique, affirmant que les grèves et les avantages syndicaux aboutissent souvent à des licenciements permanents, laissant entendre qu'un vote en faveur du syndicat équivaut à la fermeture de l'usine Mercedes Benz et que les gens seront privés des emplois dont ils ont tant besoin.

Les travailleurs sont invités à "réfléchir aux conséquences" de leur adhésion à un syndicat. Sur son site web, le comité d'information des travailleurs de MBUSI prétend "éduquer les salariés sur l'agenda radical et égoïste de l'UAW". Le message projeté est clair : nous sommes une grande famille pour l'instant, mais si nous votons pour l'UAW, ce ne sera plus le cas.

Et dans une démonstration flagrante d'irrespect des droits fondamentaux des travailleurs, les gouverneurs de l'Alabama et des États voisins ont exprimé une forte opposition dans une déclaration publique, avec des arguments infondés selon lesquels les syndicats pourraient compromettre la création d'emplois et la croissance économique dans la région.

Atle Høie, Secrétaire général d'IndustriALL, a déclaré à ce sujet :

*"L'entreprise veut que les travailleurs la considèrent comme leur famille. En réalité, ce qu'elle veut, c'est conserver autant que possible les valeurs créées par les travailleurs et les distribuer à ses actionnaires et dirigeants par le biais de leurs rémunérations. La seule famille qui se battra pour les salaires et les conditions de travail des travailleurs est le syndicat."*

**Industrial global union**

# Engagée pour la solidarité : le combat quotidien à Forsee Power



Je m'appelle Colette Busseau (Coco). Je travaille à Forsee Power, une entreprise qui fabrique des batteries pour les bus, à Chasseneuil-du-Poitou, dans la Vienne (86). Je contrôle les pièces qui arrivent à la réception pour aller en production, et ce depuis six ans.

Auparavant, j'étais auxiliaire de vie à domicile pendant quinze années, suite à de nombreux problèmes de genoux et de dos, j'ai été licenciée pour inaptitude. Forsee Power a ouvert, j'ai postulé et j'ai été prise en CDI, après une formation d'un mois à Moissy, en région parisienne.

## Six filles syndiquées en même temps

Il n'y avait pas de syndicat, il n'y avait rien du tout. Les premières syndiquées, c'était nous, six filles. Clarisse Pereira, secrétaire à la vie syndicale à l'USTM 86 et UD CGT 86 et Nicolas Michel, secrétaire général de l'USTM 86, nous ont beaucoup aidées. Au début, on faisait partie du syndicat multipros (inter-entreprises maintenant), parce qu'on débutait. On ne connaissait personne ni même les lois. C'est comme ça que j'ai commencé à m'investir à la CGT. Puis Clarisse m'a invitée à des AG, des congrès, elle m'a inscrite à des formations. Deux ans plus tard, j'ai intégré le bureau de l'USTM. Aujourd'hui, je suis déléguée syndicale depuis un an et demi. Nous sommes actuellement 10 syndiqués, 6 femmes et 4 hommes, sur 180 salariés sur le site de Chasseneuil. Maintenant nous appartenons au syndicat Métaux CGT 86. Je suis la secrétaire adjointe de ce syndicat qui regroupe plusieurs sections syndicales différentes : Marelli-Carglass-CRVO-COULOT etc...

## Pourquoi as-tu décidé de te syndiquer à la CGT ?

À l'époque, Sophie, une camarade de mon entreprise, est allée consulter la CGT, pour leur faire part des conditions de travail des salariés des ateliers. Par exemple, les camarades chaussaient du 36 et avaient des chaussures de sécurité taille 38. Les équipements n'étaient pas aux normes, les filles travaillaient dans le froid. Plein de petites choses

comme ça. Il faut savoir que Forsee Power a été installé après la fermeture du site Mogul qui était à l'abandon depuis 2015. C'était aussi une entreprise de la Métallurgie. Il est vrai que l'USTM et l'Inspection du travail étaient là, au début, pour nous accompagner et nous aider autant que possible.

Et puis, un jour, nous avons décidé de nous mettre en grève pour nos salaires et nos conditions de travail. Nous avons donc appelé l'USTM pour connaître la marche à suivre. Pour initier nos premiers mouvements de grève, c'était compliqué, mais nous avons tout de même réussi à mobiliser pas mal de monde.

Notre autre mobilisation, a eu lieu en 2021 pour les NAO. Nous avons réussi à faire sortir pas mal de salariés, y compris des cadres et des managers. Depuis, nous n'avons pas fait d'autre mouvement de grève.





En 2023, lors de la réforme des retraites, j'ai réussi à faire "sortir" une petite dizaine de salaires, mais avec le temps, ils ne sortaient plus. J'y allais toute seule, et ce tout le temps des manifestations, je n'en ai raté aucune. J'ai fait de très belles rencontres de camarades de tous syndicats pendant ce combat.

### Comment'est venue l'idée de te syndiquer ?

Quand j'étais auxiliaire de vie à domicile, je me suis syndiquée à la CFTC, seul syndicat présent dans mon association à ce moment-là. Nous avons manifesté pour les frais kilométriques de nos déplacements. Je n'étais pas aussi impliquée dans ce syndicat que je le suis actuellement à la CGT.

Lorsque la CGT appelle à manifester, si je peux y aller, j'y vais. Dernièrement, je suis allée à la manifestation des territoriaux. Je rencontre plein de camarades. Et puis au sein de notre département, nous sommes très solidaires. L'interprofessionnel compte beaucoup. Public, privé, c'est tous ensemble. Nous sommes une grande famille à la CGT.

Il est vrai qu'au début, je ne voulais pas prendre le mandat de DS parce que je ne me sentais pas à l'aise avec tout ça: prendre la parole en public et puis je ne connaissais pas les lois. J'avais beaucoup à apprendre, même encore maintenant. C'est pour cette raison que je partage beaucoup avec Clarisse. Elle m'emmène aux différentes AG du département et m'a proposé de l'accompagner au 43ème congrès fédéral.

Ce qui est difficile chez Forsee Power, c'est l'investissement des syndiqués. Je suis seule à tout gérer.

Je suis aidée depuis peu par mon camarade Patrick, représentant syndical. Malheureusement nous n'avons pas les mêmes horaires de travail. C'est compliqué de se voir et de mettre en place des choses. **Mon but est de faire plus de syndiqués investis et militants ! Je ne lâche rien, j'y arriverai ! Ceux qui vivent sont ceux qui luttent!!!**

*Propos recueillis par Marion Prevot,  
Conseillère Fédérale*

### Dessin du mois



# Le «Potager» de Vouzeron



Location de pavillon de vacances en Sologne  
semaine et week end

Réservations possibles via Abritel ([www.abritel.fr/location-vacances/p1492982](http://www.abritel.fr/location-vacances/p1492982)) pour tous.  
Syndiqués de la Métallurgie prix spéciaux (-50%) nous contacter au 0153364602 ou [contact@ufm-idf.fr](mailto:contact@ufm-idf.fr)

# Victoire des salariés de SATYS : **une grève exemplaire à Nantes!**

**N**antes tient à saluer avec fierté les salariés de SATYS qui ont mené une grève exemplaire, couronnée par une éclatante victoire !

Après plus de trois semaines de grève, leur détermination, leur unité, et leur solidarité ont triomphé. Cette victoire est le fruit de leur engagement sans faille, mais aussi du soutien indéfectible de toute la CGT. Ensemble, ils ont fait plier une direction qui semblait sourde à leurs revendications.

**Cette victoire démontre une fois de plus que la solidarité est notre force et que, par la lutte collective, tout devient possible.**

Bravo à celles et ceux qui, par leur courage et leur engagement, inspirent l'ensemble des travailleurs et renforcent notre conviction : ensemble, nous sommes invincibles !

**Une CGT pleinement engagée aux côtés des salariés, convaincue et seule créatrice de la solidarité.**

La CGT Airbus Atlantic Nantes s'est mobilisée à fond, activant tout le réseau CGT pour soutenir la lutte des salariés de SATYS. Grâce à cet engagement collectif, une caisse de grève importante a été constituée. Chaque salarié mobilisé recevra une somme correspondant à ses jours de grève.

Un grand merci à toutes les structures CGT, syndicats CGT d'Airbus et de la métallurgie, aux salariés d'Airbus et simples citoyens qui ont contribué à cette cagnotte. Votre soutien, qu'il soit financier ou moral, a fait toute la différence. Cette victoire est aussi la vôtre : celle de la solidarité en action !

**Une victoire contre vents et marées, malgré les détracteurs et les semeurs de résignation.**

L'action courageuse des salariés de SATYS a prouvé que la lutte collective reste notre plus grande force. Cette victoire met un coup d'arrêt à la résignation semée dans la tête des salariés d'Airbus depuis plusieurs années.

Elle nous rappelle une vérité essentielle : la fatalité n'existe pas. Ce sont des choix, et non des contraintes, qui façonnent notre avenir.

Quand les salariés, seuls créateurs de richesses, se tiennent debout, solidaires et unis, les directions n'ont d'autre choix que de céder aux revendications légitimes.

Cette victoire est un exemple, une source d'espoir pour toutes et tous. Ensemble, nous pouvons renverser les rapports de forces et bâtir un futur plus juste.

*Yves Devedec, Animateur USTM44*



Obtention d'une prime d'équipe progressive, de 52€ à 100€ sur 5 ans pour les sites de Nantes, Malville, Méaulte, Mérignac et Tarbes.



Obtention d'une prime d'intéressement cumulée de 3500€ sur 3 ans pour le site de Nantes et Malville.



Étalement des jours de grève à partir de janvier 2025, à raison de 4 jours par mois, jusqu'au rattrapage complet.



Renégociation de la prime caisson plus juste, prévue en décembre 2024 lors des NAO.



Les heures supplémentaires restent sur la base du volontariat.



Négociation de la classification en janvier avec un représentant USTM CGT.



Constitution d'une caisse de grève grâce à une énorme solidarité.



Création d'un collectif rassemblant des salariés unis et solidaires, quels que soient leurs secteurs de travail.



## La proposition de loi des GM&S : sauver l'industrie, lutter contre la casse sociale et responsabiliser les donneurs d'ordres

© DR

Les 18 et 19 décembre derniers, notre Conseil National s'est réuni, avec la participation d'Aurélie Trouvé, députée de Seine-Saint-Denis et présidente de la commission des affaires économiques, ainsi que de Fabien Gay, sénateur de Seine-Saint-Denis, vice-président de la commission des affaires économiques et membre de la délégation sénatoriale aux entreprises, et directeur du quotidien l'Humanité.

**Comment cette loi pourrait-elle faire progresser les choses face à la casse de l'emploi industriel ? Quelle campagne, quel type de pression devons-nous continuer à mener, et quelle forme de lutte faut-il mener pour que le Parlement adopte enfin cette loi ?**



**Fabien Gay :** Merci pour cette invitation. Je suis heureux d'être à nouveau parmi vous, aux côtés d'Aurélie, avec qui je partage de nombreux combats, notamment en Seine-Saint-Denis et au niveau national. Ce qui me touche dans le projet de loi porté par les camarades des GM&S, c'est que, face aux licenciements, ils ont décidé de ne pas subir mais de proposer des solutions législatives pour éviter que d'autres salariés connaissent le même sort. **C'est une démarche d'intelligence ouvrière.**

Je crois que l'entreprise, ce n'est pas uniquement les dirigeants et les actionnaires, mais avant tout les salariés,

les outils et le savoir-faire. C'est pourquoi il est crucial de redéfinir les stratégies industrielles, en incluant des mesures pour la transition énergétique, à l'exemple des camarades de Cordemais qui réfléchissent à une production d'électricité à partir de black-pellet.

Cette réflexion s'est traduite par une proposition de loi en 14 articles que j'ai portée avec mes camarades, notamment pour renforcer la responsabilité des grands groupes envers les donneurs d'ordres, et pour établir des droits d'alerte concernant les stratégies industrielles. Cette proposition viserait à contrer les délocalisations et les fermetures abusives comme celles des MA France, où Stellantis déplace des productions sans possibilité de contrôle législatif.

Malheureusement, malgré nos rencontres avec le ministère et nos propositions, cette loi n'a pas été soutenue. Les pouvoirs en place ne veulent pas de ce changement, car cela inverserait le rapport de forces et remettrait en question les pratiques des grands groupes.

Je suis également rapporteur d'une commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises, notamment concernant leurs répercussions sur la sous-traitance. Il est inadmissible que ces entreprises soutenues par des fonds publics puissent licencier tout en versant des dividendes. Cette commission, qui débute en janvier, aura pour but de faire entendre cette injustice et d'exiger des comptes sur l'utilisation des fonds publics.

**Aurélie Trouvé :** Je tiens tout d'abord à vous remercier vivement pour l'invitation. Je suis heureuse d'être ici, et particulièrement de retrouver Fabien. Il est intéressant de voir comment nos parcours nous amènent, lui vice-président de la commission économique du Sénat et moi présidente de la commission économique de l'Assemblée nationale. C'est une première, d'ailleurs, qu'une telle commission soit présidée par l'opposition, et je fais l'expérience de ce rôle avec l'envie de faire entendre des voix souvent ignorées, comme celles des salariés.



Ces derniers mois, nous avons commencé à interroger des dirigeants de grandes entreprises qui licencient massivement, comme Valeo, Stellantis et bientôt Arcelor-Mittal. Pour ceux qui refusent de se présenter, comme Lactalis, nous avons même instauré des amendes symboliques. Je considère qu'il est essentiel d'entendre les salariés, notamment ceux des secteurs industriels en crise, qui connaissent un effondrement de la production. C'est pourquoi, pour la première fois, la commission des affaires économiques va auditionner les cinq organisations syndicales représentatives, dont la CGT.

La situation actuelle démontre l'inefficacité de l'État face aux grandes entreprises, à l'exemple de MA France, où Stellantis a refusé de prendre ses responsabilités alors qu'ils représentaient 80% de la production. Cela ne peut plus durer. C'est là tout l'intérêt de la proposition de loi GM&S que nous soutenons, car elle vise à redonner du pouvoir aux salariés et à lutter contre l'hégémonie des actionnaires.

**Vincent Labrousse, ex GM&S, La Souterraine.**

Je comprends bien les interventions des parlementaires et je les remercie d'être présents aujourd'hui, car cela montre leur volonté de prendre des responsabilités. Cependant, il faut qu'on reconnaisse collectivement qu'il y a une part de responsabilité qui ne peut être ignorée. Depuis 2017, l'entreprise n'existe plus, et la proposition de loi a été déposée en 2019.



Nous sommes maintenant en 2024, et malgré tout le travail fait par les groupes parlementaires, où en est cette proposition ? Il est grand temps de passer à la vitesse supérieure. Les auditions et les discussions qui suivent ne suffisent pas à avancer de manière concrète.

Notre proposition de loi doit aller plus loin. Il est nécessaire d'agir avec des volontés claires et fortes. Je reconnais que, dans les contraintes des niches parlementaires, le temps et les ressources sont limités. Mais il est possible de simplifier notre proposition en réduisant le nombre d'articles à trois,

ceux qui touchent directement aux aspects coercitifs. Une fois qu'on aura agi, cela pourra servir de point de départ pour aborder l'anticipation des problématiques liées à l'industrie.

Un autre point sur lequel il faut absolument insister, c'est l'importance d'agir au niveau européen. Se limiter à une action nationale ne suffira pas à résoudre les enjeux. Nous devons continuer à travailler sur ce sujet et faire en sorte qu'il trouve un écho à l'échelle européenne. C'est une étape nécessaire pour faire bouger les choses de manière significative.

**Noël Kouici, syndicat de la réparation navale à Marseille.**

Vous siégez dans des commissions et vous allez bientôt être rapporteur. Vous interrogez sur la participation des salariés de Valeo à l'une de ces commissions et sur l'utilité de telles démarches. A quoi ça sert concrètement ? Est-ce qu'une commission ou une audition pourra mettre un terme au sort des salariés, notamment en cas de licenciement, si on prouve que l'argent public a été mal utilisé ?

Il faut bien comprendre que, dans une entreprise, lorsqu'un salarié commet une faute, il est sanctionné. Alors la question se pose : qu'est-ce que l'État met en place pour sanctionner les responsables dans ce genre de situation ? Si des malversations ont eu lieu et qu'elles ont conduit à des licenciements injustes, que fait-on pour ces travailleurs ? L'État devrait intervenir pour garantir qu'un salarié victime d'une injustice puisse être reclassé ou aidé à retrouver un emploi, voire même à développer une autre entreprise. Il est essentiel d'avoir des mesures concrètes pour protéger ces travailleurs, surtout lorsqu'ils n'ont rien à se reprocher.

**Jacques Bauquier, animateur régional de la Bourgogne-Franche-Comté.**

Je tiens à souligner l'importance de cette loi, car elle concerne principalement les TPE/PME où souvent, il n'y a pas d'organisation syndicale. Lorsque des licenciements ou des fermetures d'entreprises surviennent, on se retrouve souvent démuné, sans alternatives, car tout a été mis en place pour justifier la situation : l'entreprise est endettée, il n'y a plus de commandes, etc. Mais le véritable problème réside fréquemment dans le rôle des donneurs d'ordres, rarement responsabilisés.

J'ai plusieurs exemples en tête, comme celui de Vallourec à Montbard, une petite entreprise de 50 salariés. Du jour au lendemain, on apprend qu'elle ferme, malgré un milliard d'aides publiques, et que l'entreprise délocalise en Chine ou au Brésil. L'État n'intervient même pas pour empêcher cela. La question qui se pose est : comment anticiper de telles fermetures et comment responsabiliser les donneurs d'ordres, non seulement en termes d'aides financières, mais aussi de production ?

L'avenir industriel est en jeu. Prenons l'exemple de l'automobile : ce n'est pas la disparition des emplois qui entraîne les fermetures, mais la volonté de délocaliser pour

continuer à maximiser les profits. Les donneurs d'ordres ne prennent pas ces décisions du jour au lendemain, elles sont préparées des années à l'avance. Cette loi est donc essentielle pour changer les choses et maintenir l'industrie en France.

Les questions d'emploi, d'avenir industriel et de souveraineté nationale sont au cœur du débat. Il est impératif de rompre avec le système capitaliste et de développer une force de gauche capable de défendre le travail et l'industrie. Ce sont ces enjeux qui se posent aujourd'hui.

**Laurent Richard, CGT Nokia Nozay et co-secrétaire général de l'UFICT.** Ce que je constate aujourd'hui, c'est que l'industrie automobile et sidérurgique suivent le même chemin que ce que j'ai vécu dans ma propre entreprise. Je travaille actuellement chez Nokia, qui à l'époque était Alcatel-Lucent. Au début des années 2000, Alcatel était un fleuron de l'industrie des télécoms en France, aux côtés de Matra et d'autres entreprises. Aujourd'hui, que reste-t-il de cette industrie ? Rien, parce que l'État n'a pas joué son rôle et a laissé faire. Emmanuel Macron, par exemple, a permis la vente à Nokia en prétendant créer «un géant européen des télécoms», mais en réalité, ce n'était ni un géant, ni européen. Aujourd'hui, Nokia est en difficulté, et les décisions sont prises depuis la Finlande, loin de nos réalités.

Il existe pourtant une alternative réelle, celle d'une gauche qui repose sur le syndicalisme et la politique, comme en 1936 ou en 1945, quand on a reconstruit le pays avec très peu de ressources. L'argent, on sait où il est, et il faut arrêter de donner des aides sans contrepartie, comme le crédit impôt recherche. Si ces aides sont utilisées à des fins autres que celles prévues, elles doivent être remboursées. De plus, il est essentiel de légiférer pour protéger les sous-traitants,

qui sont souvent pris au piège et épuisés par la situation actuelle.

Notre pays a un énorme potentiel industriel et des compétences pour relever les défis, notamment environnementaux, qui nous attendent. Il suffit de donner à ceux qui savent comment faire les moyens nécessaires pour accomplir leur travail. Nous comptons sur vous, les politiques, pour nous aider. Quant à nous, au niveau syndical, nous savons ce que nous avons à faire.

**Amar Ladraa, animateur régional Grand Est et membre du bureau fédéral de la FTM CGT.** Je partage totalement la colère exprimée par Vincent Labrousse. Ce projet de loi est devenu urgent. Aujourd'hui, c'est l'hécatombe à cause de la stratégie des constructeurs et des donneurs d'ordres. Dans la région Grand Est, des milliers d'emplois sont menacés. Les salariés résistent avec les moyens du bord, souvent grâce à la solidarité. Je vais citer quelques exemples concrets : les salariés de Dumarey à Strasbourg et nos camarades d'Arcelor à Reims. Un autre exemple frappant, c'est celui de Malbert France, un sous-traitant automobile de Sarreguemines qui va délocaliser en Pologne, suite à la pression des donneurs d'ordres comme Stellantis, alors que leur site est à quelques kilomètres du constructeur. Cela signifie 200 suppressions d'emplois. De même, Renault Sovab à Batilly a décidé de changer de fournisseur pour la fabrication des sièges, ce qui impacte directement l'usine Isri France en Alsace avec 400 salariés.

Il est plus que jamais urgent de travailler ensemble, syndicats et politiques, pour sensibiliser les salariés. Nous devons réussir à les convaincre de mettre la pression sur l'ensemble des élus politiques, au niveau local, mais aussi au niveau européen. Ce projet de loi est crucial pour protéger les emplois et l'industrie, à la fois en France et en Europe.

**Auréli Trouvé.** Je vais lancer une mission d'information sur la régulation des donneurs d'ordres vis-à-vis des sous-traitants au sein de la commission des Affaires économiques, dès le début de l'année. L'objectif est de mettre en place une proposition de loi trans partisane, car même si nous avons une majorité à l'Assemblée sur certaines de nos propositions, l'opposition a souvent du mal à imposer ses idées, comme cela a été le cas avec les retraites. Nous devons utiliser le pouvoir que nous avons, notamment en termes d'auditions et de commissions d'enquête, pour créer un rapport de forces.

Parmi les propositions qui pourraient obtenir une majorité, il y a celle sur le conditionnement des aides publiques à la non-délocalisation, pour laquelle je pense qu'une majorité se dessine à l'Assemblée, y compris avec des soutiens de droite. Je travaille aussi sur une proposition de résolution européenne concernant la position de la France sur la protection commerciale au sein de l'Europe, notamment face à la délocalisation au sein de



l'UE, comme le fait actuellement Valeo en Europe de l'Est. Il est urgent de mettre en place des outils pour lutter contre cette concurrence intra-européenne, par exemple avec une taxe kilométrique sur les composants importés sur de longues distances. En parallèle, la planification industrielle doit devenir une priorité pour orienter la production en fonction des besoins futurs, avec une vision claire sur les formations, les compétences et les financements nécessaires.

**Fabien Gay.** Vincent a raison de nous engueuler, et il en va de même pour Noël, Amar, et tous ceux qui s'expriment. Il faut se dire la vérité : la lutte entre le capital et le travail est aujourd'hui plus marquée que jamais. Depuis la crise du Covid, les inégalités se sont creusées, et les plus riches amassent des fortunes colossales. Emmanuel Macron, sous pression des intérêts du capital, pousse pour des réformes encore plus régressives, comme la capitalisation des retraites ou la fin des 35 heures. Il est clair que l'objectif est de confisquer la démocratie au profit de l'extrême droite, comme on le voit avec les exemples de l'Italie et de l'Argentine.

Le système politique actuel est une imposture. Même si certains nous disent que la démocratie fonctionne, la réalité est qu'il y a des gagnants et des perdants, et nous ne faisons pas partie des gagnants. Nous devons résister, même si les luttes semblent parfois vaines. Nos résistances sont cruciales, car sans elles, le système capitaliste se déroulerait sans obstacle. Je suis conscient que, dans les institutions comme le Sénat, le pouvoir réel reste entre les mains du capital, et que même les propositions de loi qui pourraient faire bouger les choses sont souvent bloquées par ce rapport de forces.

Cela dit, il faut continuer de se battre. Oui, notre colère doit être plus forte, mais elle doit aussi être organisée pour peser dans le rapport de forces. Le capitalisme est en crise, et il est légitime de poser la question de la nationalisation des moyens de production. Ce n'est pas une question que l'on résoudra seulement par le parlementarisme. Mais cela ne veut pas dire qu'on doit renoncer à utiliser les outils que nous avons, comme nous l'avons fait sur des questions comme McKinsey, même si les avancées sont lentes.

Il est essentiel de comprendre que, tant que le pouvoir reste entre les mains de ceux qui défendent les intérêts du capital, on ne pourra pas imposer des réformes réelles. Il faut viser plus haut et remettre en question l'architecture même de la Ve République, qui accorde un pouvoir immense à une seule personne, capable de contourner la volonté populaire. Cela ne doit pas nous décourager, mais nous pousser à redoubler d'efforts. Même dans des institutions comme le Sénat, on peut arracher des victoires, comme on l'a fait avec le CETA. Mais cela ne réglera pas tout, et le vrai changement viendra de la transformation du rapport de forces. Nous devons continuer de résister, innover et proposer des alternatives.

**Dan Galdeano. Délégué syndical au sein de l'entreprise Grégoire.** Je souhaite partager mon expérience et mes convictions face aux dérives des stratégies industrielles des grands groupes, comme Sam Deutz Fahr, groupe italien auquel appartient l'entreprise Grégoire, et souligner l'importance de renforcer nos moyens syndicaux pour protéger nos emplois et nos savoir-faire. Le projet de loi sur les donneurs d'ordres, inspiré du scandale GM&S, doit devenir un outil central de notre lutte. Ce texte vise à responsabiliser les donneurs d'ordres pour mettre fin à leurs pratiques destructrices envers leurs sous-traitants, comme je le vois au quotidien chez Grégoire, où les décisions prises au sommet mettent en péril les emplois et les territoires.

Lors d'une réunion du comité d'entreprise européen en Turquie, nous avons dénoncé une autre dérive du groupe Sam Deutz Fahr, et sa tentative de cacher la fermeture de son usine en Croatie, un manque de transparence inacceptable. J'ai rappelé l'importance du dialogue social et exigé des moyens supplémentaires pour les représentants syndicaux européens afin de prévenir de nouveaux coups bas. Nous avons un rôle à jouer pour empêcher ces décisions unilatérales qui sacrifient des travailleurs au nom du profit. En France, la stratégie du groupe est tout aussi inquiétante. Sam Deutz Fahr investit dans des filiales françaises, non pour consolider l'emploi, mais pour capter notre savoir-faire et le délocaliser, un modèle de prédation industrielle que nous devons combattre fermement.

J'ai interpellé les dirigeants de mon entreprise pour plus de transparence et des engagements clairs sur le maintien des emplois et des compétences dans nos territoires. Leur réaction montre que notre combat les dérange, même si nous n'avons pas encore réussi à mobiliser suffisamment de salariés. Toutefois, grâce au mandat qui m'a été confié, je suis convaincu qu'avec l'unité, nous pouvons faire bouger les lignes. Camarades, notre rôle est crucial. Défendons cette loi sur les donneurs d'ordres, renforçons nos moyens syndicaux au niveau européen et continuons à dénoncer cette stratégie destructrice. Ensemble, nous pourrons protéger nos emplois, nos savoir-faire et construire une industrie respectueuse des travailleurs.

**Frédéric Sanchez. Secrétaire Général de la FTM CGT.**



Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de force politique capable de faire véritablement bouger les lignes. Comme l'ont souligné Aurélie et Fabien, ceux qui détiennent le pouvoir, que ce soit en France ou en Europe, ce sont la droite et l'extrême droite. Les résultats des dernières élections, en particulier les européennes, ont servi d'électrochoc. La CGT a joué son rôle, en travaillant pour éviter que l'extrême droite ne prenne encore plus de pouvoir.

Il faut être réaliste sur notre situation actuelle. Bien que je rêve de la création d'une force progressiste qui puisse gagner, il est clair que l'extrême droite ne faiblit pas, et même dans les luttes sociales, elle progresse. Et je pense qu'on ne peut pas tout attendre des politiques. Nous avons aussi une part de responsabilité. Je suis provocateur en m'adressant à Vincent : lorsqu'il y a eu des luttes, des blocages de sites industriels, où était la CGT des donneurs d'ordres ? C'est un sujet qu'on doit aussi aborder.



Bien sûr, il faut des lois pour freiner les velléités du libéralisme, mais la CGT doit aussi travailler sur les liens entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Dans des sites comme PSA ou Renault, il est clair que la situation a évolué depuis l'époque de Renault-Billancourt, et que la CGT doit se renforcer dans ce domaine. Nous devons mettre tous les ingrédients sur la table et créer un rapport de forces syndical, y compris avec d'autres organisations. Cependant, face à ce que certaines organisations syndicales ont signé avec le MEDEF, il est légitime de se poser des questions.

Tant que les forces politiques au pouvoir resteront dans l'état actuel, nos lois, même les plus progressistes, seront systématiquement bloquées par le libéralisme. Macron et ses alliés rêvent d'une extrême droite au pouvoir pour aller jusqu'au bout de leur agenda, notamment en détruisant la Sécurité sociale.

Je ne dis pas que nous avons tout fait, mais au niveau syndical, nous avons fait ce que nous pouvions. Aux élections législatives, nous avons empêché l'extrême droite de progresser, parfois en votant pour des candidats que nous ne soutenons pas. Mais barrer la route ne suffit pas. Il est crucial de créer les conditions pour qu'un pouvoir politique progressiste émerge et soutienne nos revendications. La CGT doit jouer un rôle clé dans ce processus, sans devenir la courroie de transmission d'un parti politique.

Il nous faut une réflexion sérieuse au sein de la CGT, pour faire en sorte que, dans les prochaines élections, nous puissions enfin mettre en place un pouvoir progressiste capable de défendre nos intérêts. Tant que cela ne sera pas fait, nous ne pourrons pas avancer. Le lien entre donneurs d'ordres et sous-traitants doit prendre tout son sens, aussi bien politiquement que syndicalement.

**Auréli Trouvé.** Il est clair que la situation actuelle est préoccupante. Lorsque Hollande, qui se disait l'ennemi de la finance, a pris des décisions comme les ordonnances Macron, je comprends que la confiance dans la gauche se soit effondrée. Aujourd'hui, nous avons une responsabilité : ne renier aucun de nos engagements. Nous avons été élus sur un programme avec des centaines de mesures, et il est crucial de les défendre, car sinon, nous risquons de voir l'extrême droite prendre le dessus, comme en Italie avec

l'élection de Meloni après une grande coalition.

Nous avons donc une responsabilité envers ceux qui se battent sur le terrain, qu'ils soient syndiqués, associatifs, bénévoles, ou simplement des citoyens qui galèrent. Quant à ma force politique, la France Insoumise, même si nous n'avons pas de manette dans les collectivités locales, nous n'avons jamais soutenu des aides publiques sans contrepartie sociale ou environnementale. Si un élu a agi autrement, il faut le dénoncer et agir ensemble pour rectifier cela.

Le danger aujourd'hui, c'est que tous les politiques soient mis dans le même sac, créant ainsi un terreau favorable à l'extrême droite. Nous devons éviter cela à tout prix. Il est aussi évident que la déconnexion entre les élus locaux et les salariés en lutte est un problème majeur. Nous devons rétablir un lien direct, non seulement avec les travailleurs en lutte, mais aussi avec les directions d'entreprises, afin de ne pas les laisser tranquilles.

Même avec le peu de pouvoir que j'ai, notamment en tant que membre de la Commission des affaires économiques, je crois que la résistance et la guérilla législative sont déjà des moyens puissants d'agir. Mais il est certain que cette connexion avec le terrain n'est pas encore suffisante, et il faut y travailler davantage.

Enfin, je suis convaincue que rien ne se gagnera sans des mouvements sociaux puissants et autonomes. Aucune victoire de la gauche radicale n'a été possible sans cela. Les syndicats ont leur rôle, mais les partis politiques aussi. Et une fois au pouvoir, il sera essentiel d'avoir des mouvements sociaux qui nous poussent à tenir nos engagements. Si ces mouvements disparaissent ou se laissent récupérer, comme ce fut le cas en Grèce avec Syriza, la gauche radicale n'ira pas jusqu'au bout de son programme. Voilà pourquoi il est indispensable de maintenir une autonomie forte et une capacité de résistance, même vis-à-vis de nous.

*Propos recueillis par* **Marion Prevot,**  
Conseillère Fédérale

# Campagne de syndicalisation

## La FTM appelle à une grande campagne de syndicalisation du 10 au 21 mars 2025.

La colère gronde en France et en Europe, elle s'exprime de manières différentes, avec un point commun : la volonté d'un grand nombre de pouvoir s'exprimer et d'être entendus !

C'est lors des actions, des initiatives revendicatives et des manifestations que le plus souvent les salariés adhèrent à la CGT. C'est pendant ces moments où l'on retrouve de la solidarité, où nous reconstruisons des liens de travail, que collectivement nous sommes plus forts pour exiger de vivre dignement de notre travail.

Les adhésions réalisées au cours de cette période sont bien la preuve que la CGT répond aux attentes des salariés dans toute leur diversité et leur permet d'exprimer leurs revendications, d'agir, de compter pour un sur leur lieu de travail. La CGT nous montre que la colère, le vécu de l'injustice et la dégradation des conditions de travail et de vie ne sont pas une fatalité. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons la capacité d'imposer nos revendications et d'exiger des réponses.

Alors qu'il n'y a pas d'urgence à réformer, le gouvernement veut toujours nous faire travailler plus en attaquant tous les conquies, obtenus par les luttes. Pour cela nous devons être porteurs de revendications construites avec l'ensemble des salariés.



La seule manière de nous faire entendre c'est d'être organisés et toujours plus nombreux. Il est important de nous mobiliser dans tous les territoires et de construire des plans de travail avec nos militants pour cibler différents secteurs, entreprises, et communiquer sur nos campagnes de syndicalisation en tenant compte des préoccupations des salariés.

A nous de nous organiser dans les entreprises où nous sommes déjà représentés pour travailler le renforcement et la continuité syndicale en tenant compte de la pyramide des âges des entreprises et de valider des objectifs atteignables de syndicalisation avec l'ensemble des syndiqués lors des AG. Il est tout aussi indispensable de mettre en place des plans de parrainage.

L'inflation des produits de première nécessité, de l'énergie, du carburant, rendent les fins de mois toujours plus difficiles.

C'est d'ailleurs la principale préoccupation des jeunes, des salariés des secteurs du privé et du public, des privés d'emploi, des retraités... Le gouvernement et le patronat restent sourds aux difficultés et aux revendications de la majorité des travailleurs. Il y a pourtant plusieurs leviers à activer immédiatement pour améliorer la vie quotidienne de toutes et tous. À commencer par l'augmentation des salaires et le maintien des emplois.

Soyons tous impliqués dans cette campagne de syndicalisation qui sera la dernière avant l'ouverture de notre congrès fédéral !

Le potentiel existe pour que nous atteignons notre objectif de dépasser la barre des 50 000 syndiqués CGT de la métallurgie, et créer de nouvelles bases. Plus nous serons organisés et représentatifs, plus nous serons forts et persuasifs pour porter nos revendications que les salariés en mouvement pour un réel changement dans l'intérêt des salariés et pour l'ensemble de la population et de l'industrie est un message fort en direction du patronat et du gouvernement.

### Unis pour conquérir de nouveaux droits !

Sylvain Werner, Membre du Bureau Fédéral

# Prime d'ancienneté : Valeur du point et article 140 sont les deux faces d'une même pièce

**A** la fin d'année 2024, certains territoires viennent à peine de terminer la négociation de la valeur du point de la prime d'ancienneté. Le patronat de l'Aura est plutôt adepte de la méthode de la négociation de la dernière minute comme, la Drôme/l'Ardèche, la Loire, le Rhône, et l'Ain très récemment. D'autres territoires sont également dans le même cas de figure.

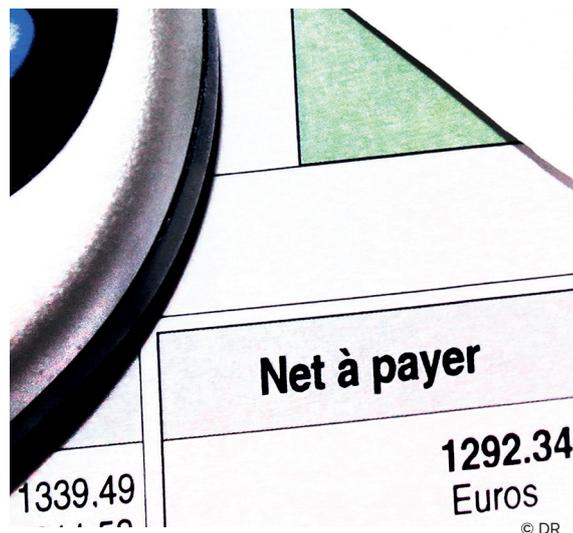
Le patronat de l'Ain, lui, pousse même le bouchon un peu plus loin, en intégrant dans l'accord, le fait qu'il sera applicable uniquement au moment de l'extension de l'accord fait par la DGT. Pour le coup en 2025 !!

La volonté de l'UIMM de l'Ain d'attendre l'extension de l'accord, c'est d'après eux, pour ne pas avoir une distorsion de concurrence entre les entreprises adhérentes et celles qui ne le sont pas. Mais de qui se moque-t-on ? Cette manière de négocier doit nous interpeller. En agissant ainsi, l'UIMM gagne de nombreux mois où la prime d'ancienneté ne sera finalement pas revalorisée pour les salariés, comme pour l'année 2024.

Il faut mesurer qu'avec une revalorisation de la valeur du point de +20 centimes dans les territoires, cela n'aurait eu aucun impact sur l'augmentation de la masse salariale dans les entreprises. N'oublions pas que bon nombre de salariés disposent maintenant d'une prime d'ancienneté avec un complément suite au nouveau calcul de la prime. Le montant de la prime d'ancienneté est bien plus bas maintenant avec ce calcul que le montant calculé précédemment en décembre 2023, d'où la présence de ce complément.

Pour supprimer ce complément attaché à la prime d'ancienneté, il faudrait une augmentation de la valeur du point de 50 à 70 centimes dans les territoires !! Autant dire que ce n'est pas pour demain, au regard des propositions des UIMM territoriales !!

Dans la branche métallurgie, selon les données de la Banque de France, la part du capital dans la valeur ajoutée (taux de marge) se situe sur un niveau historiquement élevé, autour de 33%. Par effet miroir, cela signifie que la part des salaires se situe, elle, sur un niveau historiquement faible. Ce phénomène traduit un accroissement des inégalités dans le partage de la richesse entre le capital et le travail.



Une augmentation des salaires au regard du ratio salaire/valeur ajoutée comparable aux années 60 correspondrait à une augmentation de plus 400€ brut par mois pour chaque travailleur de la Métallurgie. Alors, de l'argent, il n'y en a pas pour les salaires et la prime d'ancienneté ??

Toujours sur la prime d'ancienneté, un autre problème est apparu : il s'agit de l'interprétation par l'UIMM du premier tiret de l'article 140 pour l'application des minima de branche (SMH).

L'UIMM a livré une interprétation ultra restrictive de l'article 140 pour son application. Le patronat est venu préciser que seule la prime d'ancienneté incluant le complément, tel que prévu au chapitre 2 du titre 10 de la CCN, devait être prise en compte dans l'assiette de comparaison (art. 140). Pour les entreprises où il existe une prime d'ancienneté « maison », ou une amélioration de la valeur du point du territoire, dans ces conditions, la prime d'ancienneté ne serait plus intégrée dans l'assiette de comparaison pour l'application du SMH.

Ainsi, la prime d'ancienneté maison deviendrait une rémunération entrant intégralement dans le salaire. Le salarié verrait donc son salaire annuel augmenter artificiellement par cette manœuvre déloyale, le faisant ainsi échapper à une possible régularisation de sa rémunération annuelle au regard du minima de la classification de son emploi.

**Eric Moulin, Conseiller Fédéral**

# Fonderie de Bretagne : un mois décisif pour sauver l'entreprise et les emplois



## Réorganiser, Diversifier, Résister : la lutte pour la pérennité de la Fonderie de Bretagne face à Renault

En décembre 2023, un droit d'alerte a été lancé après la reprise de la FDB par Calista, mise en place par Renault en raison de la dégradation de la situation financière. Calista n'apportant aucun volume de chiffre d'affaires, une recherche de repreneur a été engagée. Le repreneur le plus crédible retenu était Private Assets, qui apportait 11 000 tonnes de commandes, soit un chiffre d'affaires de 27 millions d'euros.

Il était nécessaire que Renault s'engage sur des volumes qu'il redistribuerait à ses sous-traitants, tout en diversifiant les tonnages. L'entreprise progressait en travaillant pour des clients comme John Deere, Marie Maka, la DGA via Thales, et même des constructeurs automobiles comme Mercedes via Street. Cependant, Renault a de nouveau freiné ces avancées, mettant l'entreprise dans une situation difficile.

La lutte va s'intensifier dans les semaines à venir, mais les salariés sont déterminés à continuer. Leur objectif est de garantir la pérennité de l'entreprise et le maintien de tous les emplois.

Participez à la cagnotte « *Soutien CGT Fonderie de Bretagne* », en envoyant vos dons au Syndicat CGT Fonderie de Bretagne-1075 Rue Daniel Trudaine, 56850 Caudan ou via leur cagnotte Leetchi :



Maël Le Goff, Secrétaire CGT de la Fonderie de Bretagne

**L**e 15 janvier 2025, le directeur de la Fonderie de Bretagne a déclaré la cessation de paiement. Une audience était fixée au Tribunal de commerce de Rennes le 22 janvier 2025, pour une période de recherche d'un repreneur de 4 à 6 semaines. À l'issue de cette période, le Tribunal décidera si un projet viable existe pour la Fonderie

### 22 janvier 2025 : rassemblement de 200 fondeurs à Rennes et de 4 fondeurs à Bercy

Le mardi 16 janvier au matin, une assemblée générale a eu lieu pour inscrire les salariés désirant se rendre au Tribunal de commerce le mercredi 22 janvier. Quatre bus étaient mis à disposition pour emmener plus de 200 fondeurs à Rennes, tandis que la FDB envoyait une délégation de quatre personnes à Bercy.

Les salariés sont très motivés et conscients que la fermeture de l'entreprise entraîne des conséquences sociales graves. Il n'y a rien à négocier, car il n'y a pas d'accord au-delà du cadre légal. La détermination des salariés reste inchangée depuis le début, et à chaque mouvement social à la fonderie, leur objectif est de préserver l'emploi et l'entreprise.

Depuis plus de 60 ans, la lutte fait partie de nos vies. Le sujet est souvent évoqué lors des repas. Nos conjoints sont bien conscients de la situation et savent que la relation avec Renault, notre client principal, impacte notre quotidien. Renault, d'abord propriétaire puis client principal, a toujours exercé une grande influence sur la Fonderie de Bretagne. A contrario, les fondeurs ont constamment lutté pour préserver l'emploi et sauvegarder l'entreprise.

# L'extrême droite en embuscade !

L'année 2024 aura été marquée par un chambardement politique en France mais pas seulement. Dans l'hexagone, c'est Macron lui-même qui l'a provoqué par son choix de dissoudre l'Assemblée nationale à la suite des élections européennes. Des élections marquées par une nouvelle poussée de l'extrême droite tant en France, avec plus de 36% des suffrages, qu'à l'échelle européenne.

Les élections législatives qui s'en sont suivies confirment un score élevé de l'extrême droite avec 29% des suffrages exprimés, mais les forces de gauche la talonnent à 28%. Le désistement républicain mais aussi une participation plus forte des milieux dits populaires a empêché le RN et ses alliés d'obtenir une majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Campée sur ses revendications et sans signer de chèque en blanc à quiconque, la CGT s'engagea alors pour un Nouveau Front Populaire qui prendra forme et deviendra la coalition regroupant le plus grand nombre de députés.

Pour autant, Macron continue de s'arque-bouter sur sa politique de droite en refusant de reconnaître les résultats des élections législatives. Telle l'année 2024, cette nouvelle année risque d'être très compliquée du point de vue politique et en termes des réponses aux attentes sociales des salariés, retraités et privés d'emploi.

Leur désarroi prend une ampleur inégalée et beaucoup trop d'entre eux se tournent vers l'extrême droite qui reste en embuscade pour la suite des événements. Pourtant les faits parlent d'eux-mêmes, l'extrême droite est bien de droite en s'alliant avec Ciotti et consorts, elle est bien de droite en votant contre toutes les mesures qui amélioreraient le sort des salariés, et en votant contre toutes les mesures qui toucheraient un tant soit peu le capital.

## L'alliance entre capital et extrême droite : impacts sur les sociétés et les libertés

N'est-ce pas son principal représentant, Elon Musk, qui aujourd'hui vient en soutien aux fascistes européens ? Là aussi, avec la réélection de Trump aux USA, la coalition capital/ extrême droite est à l'œuvre. Par ailleurs, en quoi la vie des gens a-t-elle été améliorée partout où l'extrême droite est au pouvoir ? Au contraire c'est là où le social est le plus mis à mal.

Depuis son origine, la CGT a toujours combattu les idées nauséabondes de l'extrême droite, tant en France qu'au niveau international. Plus que jamais, il faut à nouveau être à la hauteur de ce combat en permettant à chaque syndiqué d'avoir le plus d'arguments possibles pour faire face à la gangrène. Nous n'avons pas d'autre choix que d'ouvrir, voire provoquer le débat dans nos syndicats comme auprès de nos collègues.

Notre Fédération a édité un argumentaire, toujours disponible sur notre site internet. Notre Confédération a organisé des colloques et autres initiatives, qui là aussi, nous donnent matière à débat. Les dirigeants fédéraux sont disponibles pour participer à toute rencontre sur ce sujet.



**Dans les prochains mois, la bataille idéologique pour le progrès social va être violente et difficile, et son issue incertaine. C'est pour cela que nous devons nous engager comme jamais contre les idées d'extrême droite.**

Voir le livret RN



Alain Pilloux, Membre du Secrétariat de l'UFR



# Journée d'étude sur le devoir de vigilance

Cette journée d'étude en direction des DSC et des coordinateurs de groupes a été proposée et travaillée conjointement par les collectifs DSC et Industrie de la Fédération. Cette initiative a réuni 35 camarades avec une très bonne participation dans les débats. Après la journée d'étude sur la RSE qui avait été dispensée par la Fédération, nous pensions que la suite logique était d'échanger sur la question du devoir de vigilance.

Cette loi de mars 2017 sur le devoir de vigilance est née suite à la catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh en 2013, qui vit l'effondrement d'un bâtiment abritant des ateliers de confection pour de grandes marques textiles, dans lequel plus de 1 000 ouvriers du textile avaient trouvé la mort.

Par cette loi, les entreprises françaises qui emploient depuis 2 ans plus de 5 000 salariés avec les filiales et dont le siège social est en France, ou 10 000 salariés si le siège social se trouve ailleurs, sont tenues d'élaborer un plan de vigilance afin de prévenir les risques d'atteinte aux droits de l'homme, aux droits syndicaux ou environnementaux sur l'ensemble de la chaîne de production. Cela inclut le travail forcé et le travail des enfants.

Ces entreprises doivent également exercer un contrôle chez leurs sous-traitants. Ce texte donne un nouveau cadre à la relation entre les donneurs d'ordres et les sous-traitants. Les entreprises concernées par cette loi sont désormais tenues responsables des conséquences des activités liées à leurs filiales et leurs fournisseurs, y compris celles et ceux basés à l'étranger.

Des directives européennes sont venues améliorer cette loi française de 2017. Ces dispositifs peuvent être utiles pour nos syndicats afin de créer plus de lien entre les syndicats des entreprises donneuses d'ordres et ceux des entreprises sous-traitantes, mais aussi pour s'assurer que le plan de vigilance est établi et mis en œuvre dans nos entreprises et nos filiales.

Depuis le 42ème Congrès Fédéral, les questions de la relation entre donneurs d'ordres et sous-traitants ainsi que celle des enjeux environnementaux prennent une place importante dans le travail quotidien de notre Fédération.

Nous portons le projet de loi des GM&S, mais nous avons aussi la volonté de mettre à disposition de nos camarades tous les outils qui nous permettront d'améliorer la relation entre les syndicats donneurs d'ordres et les syndicats des sous-traitants, pour être certains que le plan de vigilance

est bien respecté en matière sociale et environnementale dans l'entreprise.

- ▶ Ces textes donnent un nouveau cadre à la relation entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Les entreprises concernées par cette loi sont désormais tenues responsables des conséquences des activités liées à leurs filiales et fournisseurs, y compris celles et ceux basés à l'étranger. Déjà dit plus haut
- ▶ Cette loi et ces directives européennes complètent le dispositif normatif applicable en France en matière de RSE.

Cette journée a permis de débattre, d'informer et de former les camarades. Plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- ▶ Créer un guide « RSE et devoir de vigilance » pour nos syndicats,
- ▶ Déployer des actions communes avec les ONG et les Associations,
- ▶ Travailler cette question avec les syndicats européens,
- ▶ Se former pour participer au mieux à l'élaboration du plan de vigilance,
- ▶ Constituer des coordinations avec les syndicats de la sous-traitance.

**David Blaise**, Membre du Bureau Fédéral



**Web To print**

Retrouvez et commandez toutes les publications de la fédération en vous inscrivant sur <https://www.impressioncgt.fr/mon-compte/>



*Seuls les frais de port sont facturés.*





# LA VIE OUVRIÈRE

LA REVUE DU TRAVAIL ET DES LUTTES SOCIALES

Soutenez une presse syndicale indépendante et engagée.

## ABONNEZ-VOUS !

### 5€/mois

### 1 an d'abonnement

- 4 numéros papier/an
- Versions numériques
- nvo.fr en illimité
- Newsletter hebdo



### Vos coordonnées

Syndicat / société (si nécessaire à l'expédition) \_\_\_\_\_

Madame  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Fédération ou branche professionnelle \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Année de naissance \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Je m'abonne à La Vie Ouvrière : 60 €/an ou 5 €/mois (tarif syndical)

Je m'abonne à La Vie Ouvrière, offre solidaire : 80 €/an

### Votre mode de paiement

Chèque à l'ordre de La Vie Ouvrière n° chèque \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

Prélèvement automatique en :  1 x 60 €  12 x 5 € OFFRE SOLIDAIRE :  1 x 80 €

Merci de remplir, dater, signer l'autorisation de prélèvement ci-contre et **joindre votre RIB**.

### Mandat de prélèvement SEPA

#### Titulaire du compte

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

#### Coordonnées du compte

IBAN \_\_\_\_\_

BIC \_\_\_\_\_

#### Établissement teneur du compte

Banque \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Nouvelle SA La Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Créancier** : Nouvelle SA La Vie Ouvrière - 263, rue de Paris, Case 600 - 93516 Montreuil Cedex

Identifiant SEPA : FR87ZZ632727

Signature :

Fait à : .....

Date : .....

Code origine : ÉVÈNEMENT

**Offre valable jusqu'au 30/06/2025 en France métropolitaine.** Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Nouvelle SA La Vie Ouvrière, l'entreprise de presse de la CGT. Elles sont collectées et utilisées à des fins de traitement de votre abonnement. Vos adresses email et postale seront utilisées pour le suivi de votre abonnement, l'envoi de la lettre d'information numérique et de communication dont vous bénéficiez en qualité d'abonné. Ces données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : La Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Ces données sont indispensables à ce traitement et seront conservées pendant 3 ans à compter de la fin de l'abonnement. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits, veuillez contacter la Vie Ouvrière par email à [abonnement@nvo.fr](mailto:abonnement@nvo.fr) ou par courrier à La Nouvelle SA La Vie Ouvrière Case 600, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Adressez ce bulletin d'abonnement à : La Vie Ouvrière – Case 600 – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 49 88 68 50 – [abonnement@nvo.fr](mailto:abonnement@nvo.fr) – [www.nvo.fr](http://www.nvo.fr)

